

Rencontres nationales du réseau des Missions locales

Stéphane Corbin, directeur de la compensation
10 mai 2019

Plan de l'intervention

1. Présentation de la CNSA
2. Les grandes lignes de l'action publique en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap
3. Le partenariat entre Missions locales et MDPH aujourd'hui
 - La convention nationale multipartite
 - Le partenariat renforcé à l'étude entre la CNSA et l'UNML
 - Les conventions SPE-MDPH
4. La transition école – insertion professionnelle
 1. Travaux menés par la DEPP

Présentation de la CNSA

Plan de l'intervention

1. Présentation de la CNSA
2. L'action publique en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap
3. Le partenariat entre Missions locales et MDPH
 - La convention nationale multipartite
 - Le partenariat renforcé à l'étude entre la CNSA et l'UNML
 - Les conventions SPE-MDPH
4. La transition école – insertion professionnelle
 - Travaux menés par la DEPP

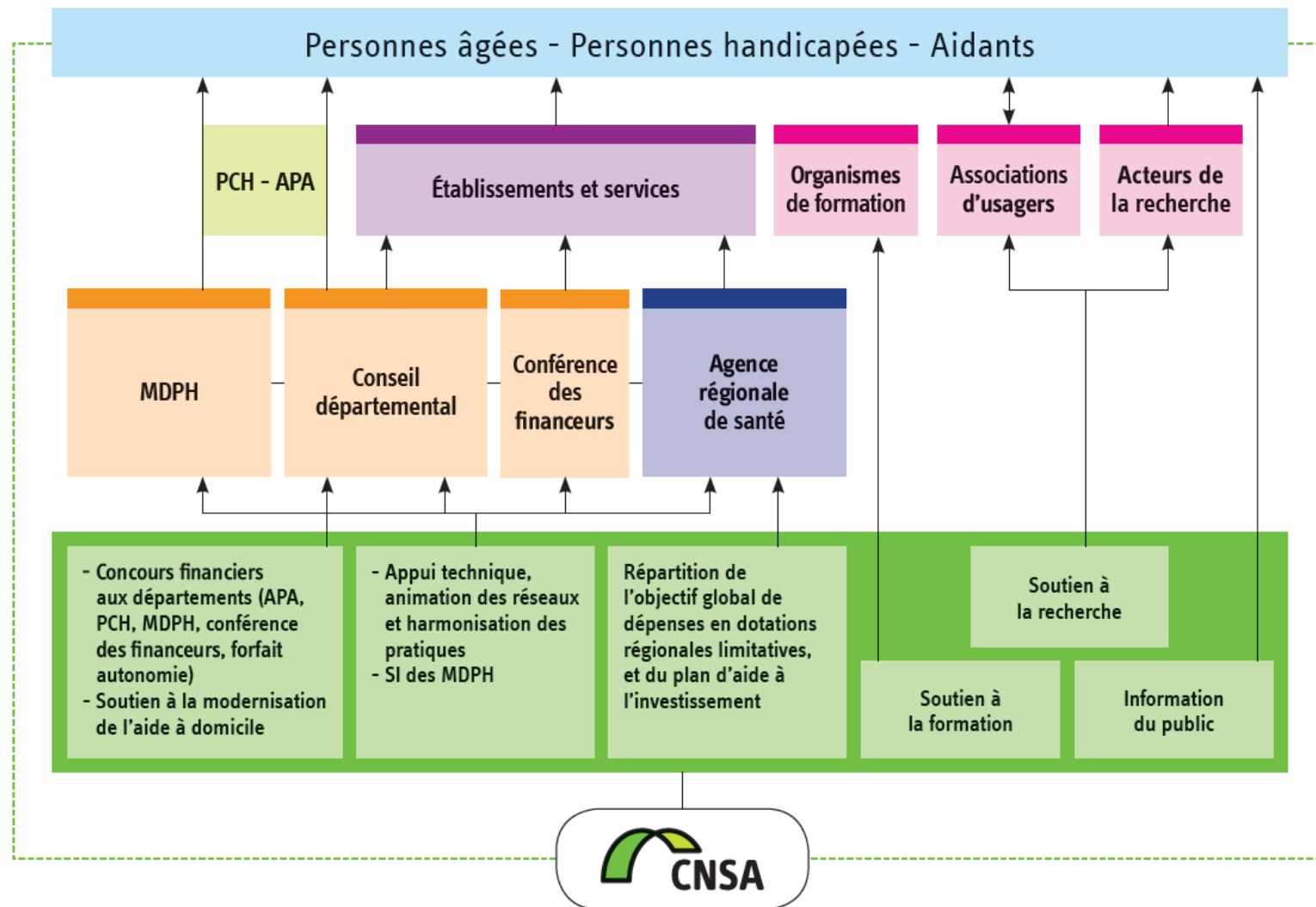
Le cadre d'action de la CNSA

- **La CNSA est à la fois :**
 - Une caisse, chargée de la répartition des crédits pour le financement des établissements et services médico-sociaux
 - Une agence d'expertise technique
- **Les lois fondatrices :**
 - Loi du 30 juin 2004 : création de la CNSA, établissement public de l'Etat
 - Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées : renforcement de ses missions
 - Loi du 28 décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement : élargissement de ses missions
- **Reconnue comme la « maison de l'autonomie » :**
 - La composition originale de son Conseil, où sont représentés tous les acteurs de l'autonomie, dont les associations de personnes handicapées et de personnes âgées
 - En coordination étroite avec les acteurs nationaux
 - En animation des réseaux locaux (agences régionales de santé, Conseils départementaux, maisons départementales des personnes handicapées-MDPH)

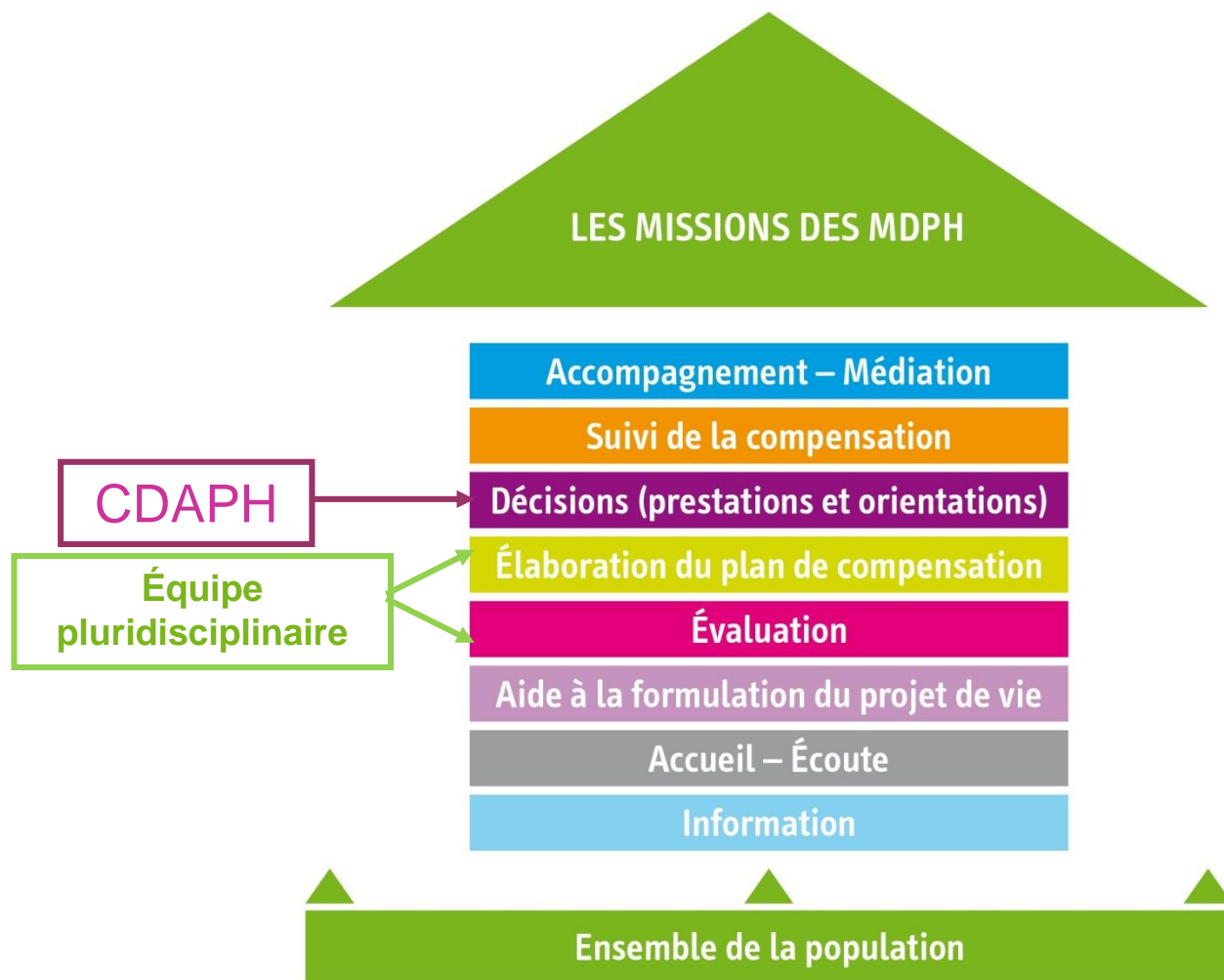
Les missions de la CNSA

- Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées ;
- Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quels que soient l'âge et le type de handicap ;
- Assurer une mission d'animation de réseau, d'appui et d'harmonisation des pratiques ;
- Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs familles ;
- Faciliter l'accès aux actions de prévention et aux aides techniques ;
- Assurer un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie.

Rôle de la CNSA et des différents acteurs

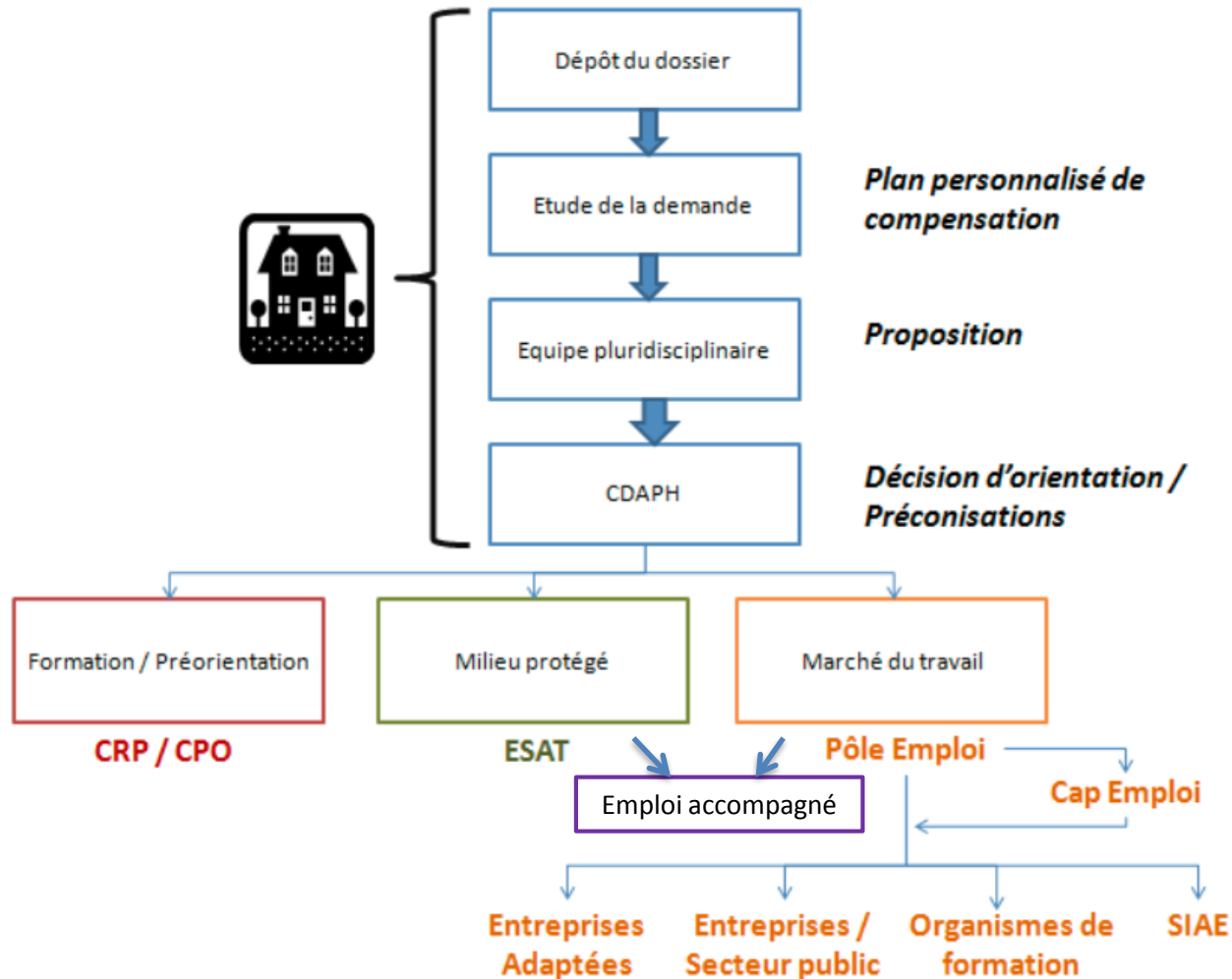


Missions des MDPH



Missions des MDPH

Processus de traitement d'une demande en MDPH :



Source : ANSA : rapport Améliorer l'orientation professionnelle en MDPH et l'accompagnement suite à la décision d'orientation, 2016



L'action en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap

Les travaux en cours

Travaux en vue de la prochaine Conférence nationale du handicap

Réflexions sur le fonctionnement et le pilotage des MDPH:

- travaux sur les orientations médico-sociales
- renforcement des missions d'accompagnement des MDPH
- Développement du rôle d'ensemblier à la MDPH

Un changement facilité par le déploiement d'outils harmonisés

- SI MDPH
- Outil d'aide et de soutien à l'évaluation
- Via Trajectoire, outil de suivi des décisions d'orientation

La nécessité de coordination des acteurs (lien avec les travaux de la concertation)

Travaux dans le cadre de la concertation emploi compétences

Groupe de travail sur le « chaînage des acteurs »

Premières conclusions: renforcer la coordination des acteurs au niveau régional

S'accompagne d'une nouvelle circulaire sur les PRITH rebaptisés ERETH (engagement régional pour l'emploi des TH)

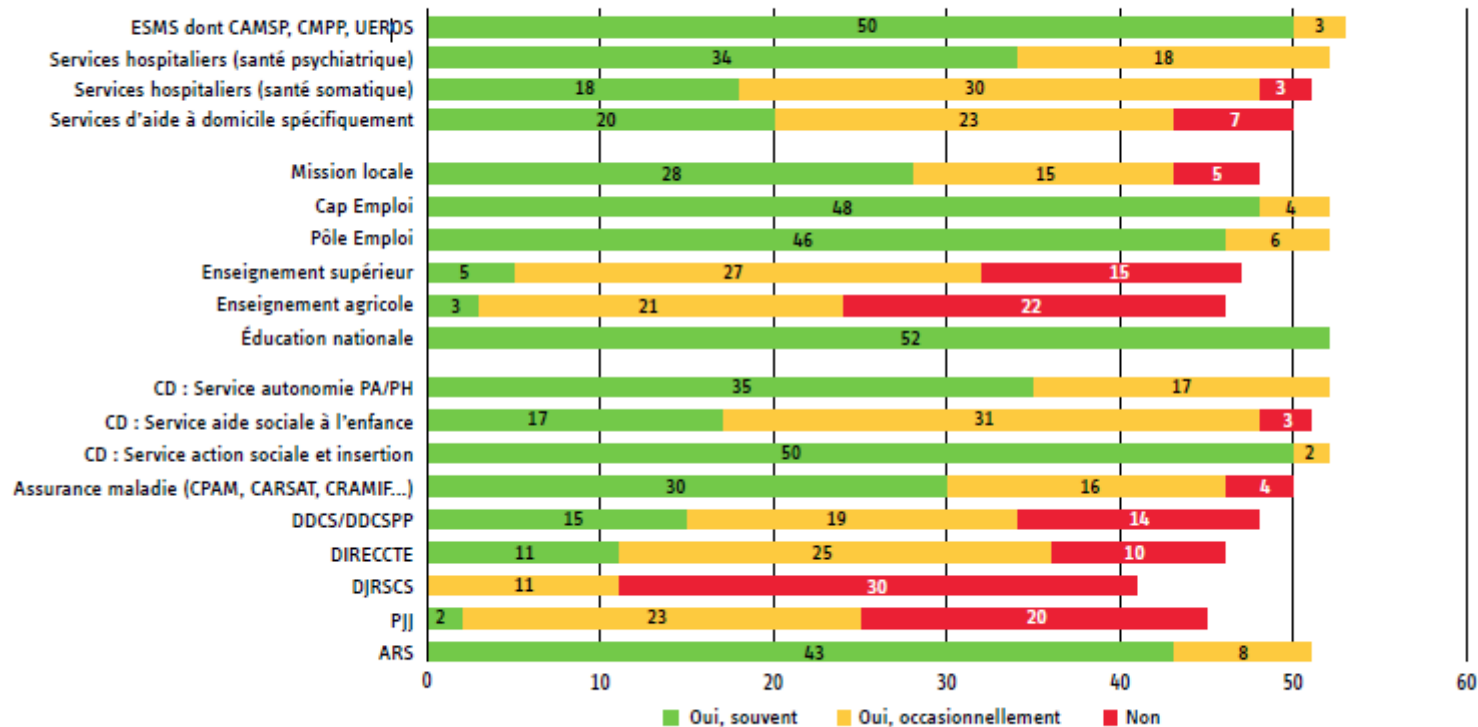
Travaux des nouveaux PRITH autour de trois axes:

- Transition école – emploi
- Orientation
- Maintien dans l'emploi

Quelques indicateurs

Fréquence de mobilisation des acteurs dans le cadre de partenariats

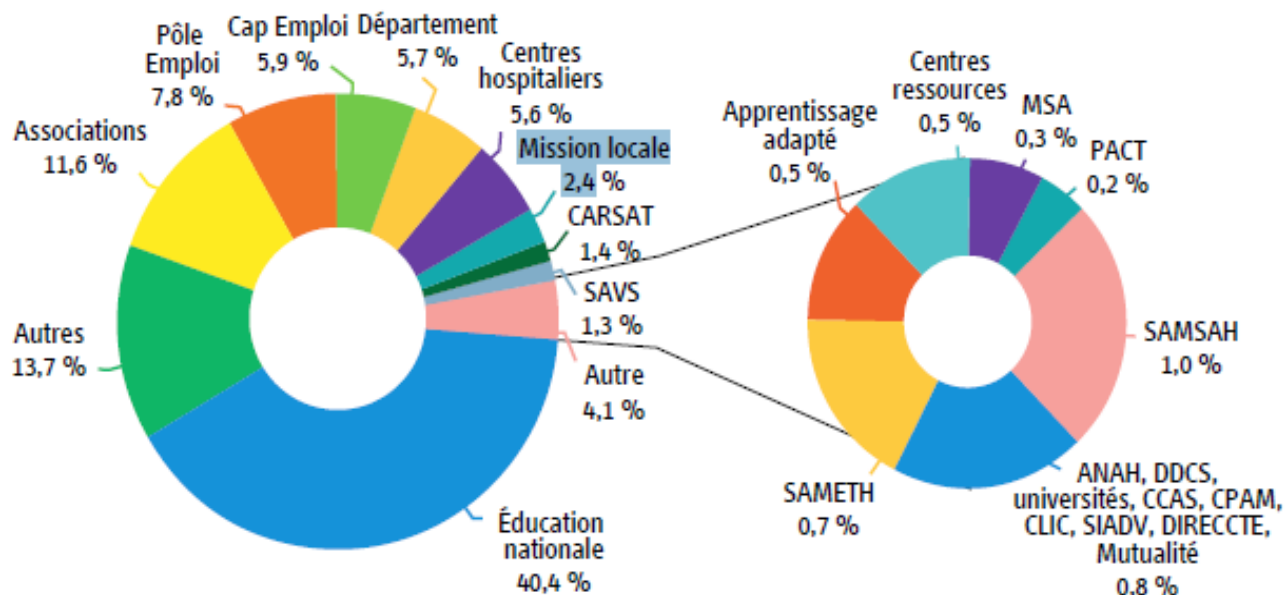
Échantillon : entre 41 et 53 MDPH



Source : CNSA, rapports d'activité des MDPH 2017.

Quelques indicateurs

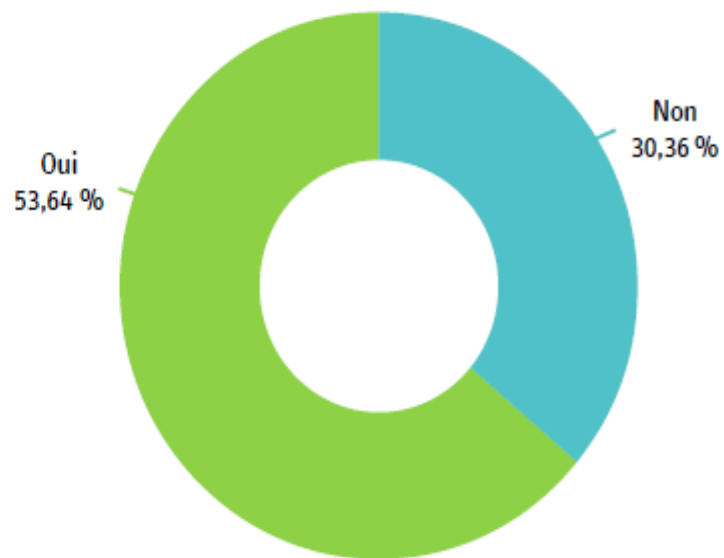
Participation des partenaires aux réunions des équipes pluridisciplinaires d'évaluation (EPE) en 2017 et % du total des demi-journées
Échantillon : 92 MDPH



Source : CNSA, rapports d'activité des MDPH 2017.

Quelques indicateurs

Présence d'une équipe dédiée aux transitions enfants/adultes (ex. : 16-25 ans)
Échantillon : 83 MDPH



Source : CNSA, rapports d'activité des MDPH 2017.



Le partenariat entre Missions locales et MDPH

Le partenariat MDPH - Mission locale

Une convention nationale

Convention nationale pluriannuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap 2017 – 2020

La CNSA et l'UNML y sont parties prenantes au côté des autres acteurs du champ de l'insertion professionnelle

- Plan d'actions de la convention prévoit:
 - Associer les missions locales aux conventions SPE MDPH
 - Prévoir des actions bien identifiées en faveur des jeunes TH dans les PRITH

Un projet de Partenariat renforcé CNSA – UNML

- Participation croisée à nos évènements respectifs (acculturation)
- Meilleure identification des publics cibles
- Restructuration des équipes 16-25 ans
- Interconnexion avec SI MDPH et SI ML

Le partenariat MDPH Mission locale

Au niveau local:

Formaliser les partenariats locaux entre MDPH et ML (aujourd'hui encore trop dépendantes de la volonté des professionnels)

Exemple de formalisation dans les conventions SPE MDPH actuelles (MDA 56 par exemple)

Les travaux de refonte des conventions SPE MDPH débuteront cette année

Préalables:

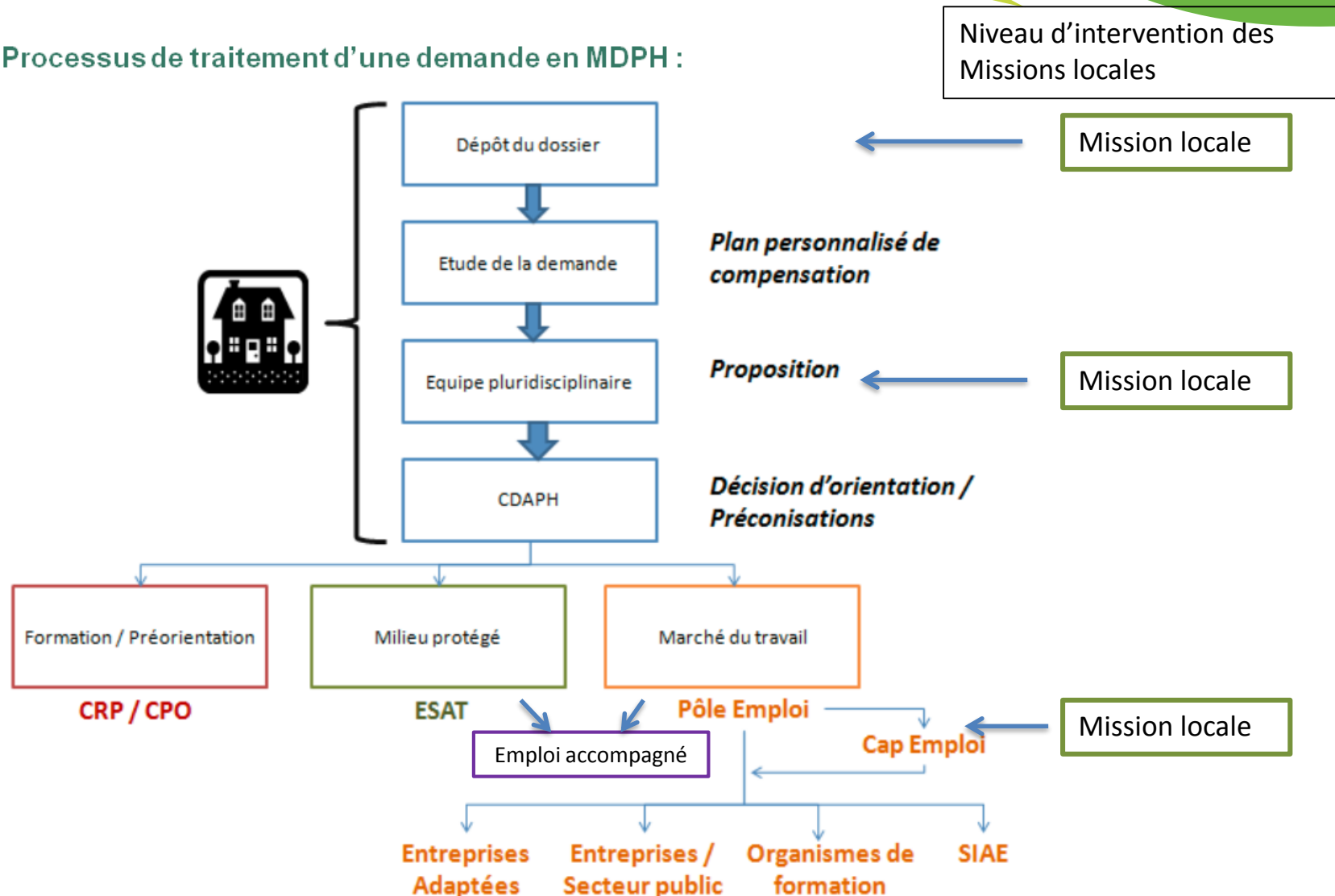
- une structuration au niveau départemental des ML
- Une généralisation des équipes pluridisciplinaires 16 – 25 ans pour les MDPH
- Une homogénéisation du recueil des besoins (GEVA compatible entre MDPH et ML)
 - sur le modèle des travaux du CREA Nouvelle Aquitaine sur l'indentification des besoins entre ASE et MDPH par exemple

Objectifs :

- Assurer la transition école-insertion professionnelle pour les jeunes en situation de handicap
- Garantir l'accès des jeunes aux droits et prévenir les ruptures de parcours
- Consolider un partenariat par une organisation partagée
- Faciliter l'accès aux dispositifs (Emploi accompagné, apprentissage, CDD tremplin,...)

Missions des MDPH et rôle des Missions Locales

Processus de traitement d'une demande en MDPH :



Source : ANSA : rapport Améliorer l'orientation professionnelle en MDPH et l'accompagnement suite à la décision d'orientation, 2016

La transition école – insertion professionnelle

La transition école – insertion professionnelle

L'action encore limitée de la CNSA dans l'accompagnement de cette transition

- Positionnement encore trop « administratif » des MDPH
- Les équipes 16 – 25 ans à généraliser : Fonctionnement dans certaines MDPH toujours en deux pôles enfants et adultes avec la barrière d'âge à 20 ans qui provoque des ruptures.
- La logique de travail à partir d'une demande de la part de l'utilisateur est en train d'évoluer :
 - nouveau formulaire,
 - demande générique,
 - renforcement des missions d'accompagnement dans le cadre des travaux en vue de la future CNH, déploiement du SI MDPH
- Certaines bonnes pratiques qui gagneraient à être diffusées:
 - Faire un point pour tous les jeunes qui viennent d'atteindre leur 18 ans afin d'anticiper les fins de prises en charge en ESMS à 20 ans. Cela contribue à mobiliser les ESMS en amont et les oblige à anticiper sur la suite du parcours du jeune. (MDPH 57)
- Manque de données statistiques sur les parcours des jeunes en situation de handicap.
 - Premiers travaux de la DEPP donnent des indications intéressantes

La transition école – insertion professionnelle

Enquête de la DEPP (direction de l'évaluation de la prospective et de la performance)

Quel parcours pour les jeunes en situation de handicap sortant du système scolaire

L'Education Nationale a à sa disposition plusieurs enquêtes (3, 12 et 32 de la DEPP) renseignées par les enseignants référents qui donnent une photo année par année du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les différents dispositifs existants (de la classe ordinaire à l'ESMS)

Depuis 2013, suivi par la DEPP d'un panel pour mieux appréhender le parcours de ces élèves.
Tous les élèves de ces enquêtes disposent d'un projet personnalisé de scolarisation

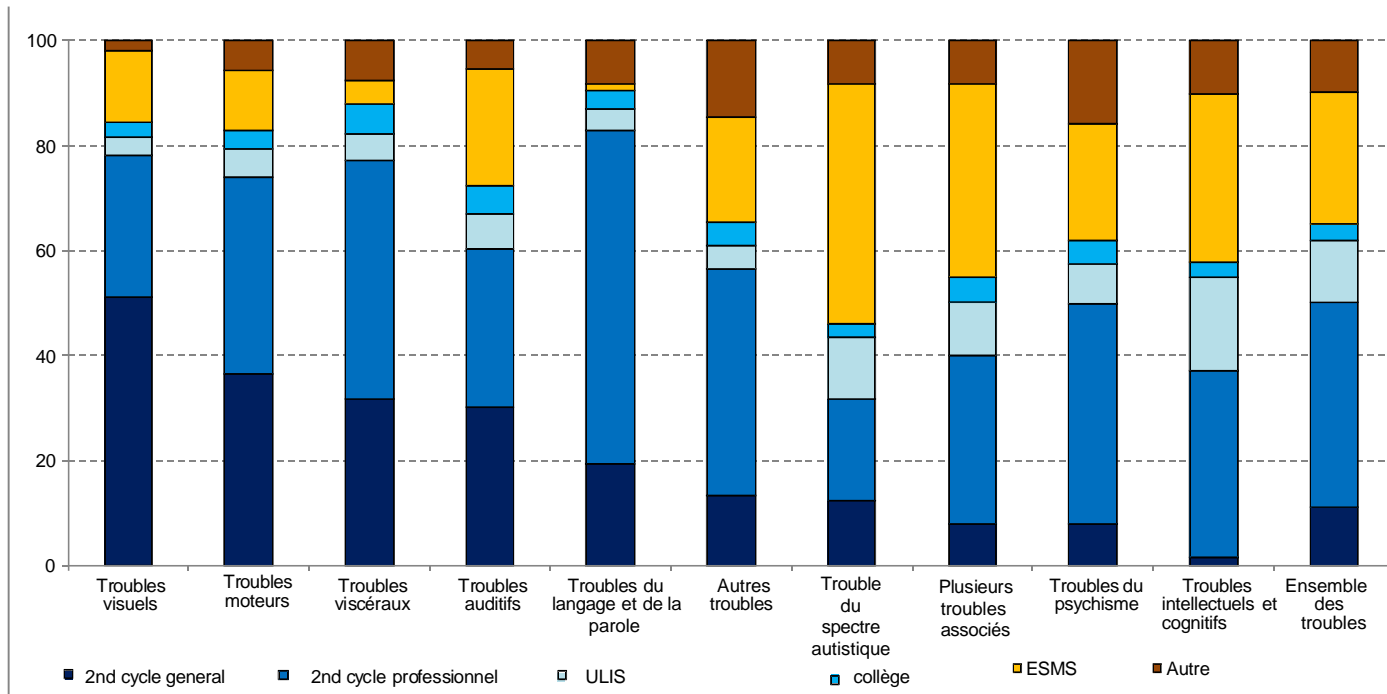
Les MDPH sont mises à contribution dans le cadre de cette enquête et suivi étroit du panel au niveau national par la CNSA

L'ORIGINE ET LES OBJECTIFS DU PANEL

En 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap

- Réponse à une forte demande politique et institutionnelle concernant la mise en œuvre dans l'Éducation nationale de la loi du 11 février 2005
- **Son objectif principal est de décrire les parcours scolaires et les différents modes de prise en charge dont les élèves peuvent bénéficier en fonction de leur trouble :**
 - En étudiant les parcours en milieu ordinaire entre classe ordinaire et unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ;
 - En étudiant les passages entre milieu ordinaire (établissement scolaire) et milieu spécialisé (établissement sanitaire ou médico-social) ;
 - En approchant la réussite scolaire à travers la progression dans le niveau des classes fréquentées, les diplômes obtenus jusqu'à l'insertion professionnelle.

LA SITUATION SCOLAIRE DES ÉLÈVES NÉS EN 2001 À 16 ANS (RENTÉE 2017)



Lecture : 51% des élèves de 16 ans présentant un trouble visuel sont en second cycle général.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public + privé

Source : MEN-MESRI-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001.

L'état de l'École
2018@DEPP

La transition école – insertion professionnelle

RERS 1.6 La scolarisation des élèves en situation de handicap

[3] Répartition selon la déficience des élèves en situation de handicap en 2017-2018

Déficiences	Milieu ordinaire					Établissements spécialisés (2)		
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS				
Troubles intellectuels ou cognitifs	40 006	36 946	21 121	29 144	127 217	552	35 009	35 561
Troubles du psychisme	31 160	4 891	19 680	3 999	59 730	4 104	15 814	19 918
Troubles du langage ou de la parole	21 291	2 825	26 413	3 611	54 140	211	1 278	1 489
Troubles auditifs	3 458	711	3 072	583	7 824	16	2 562	2 578
Troubles visuels	2 260	249	2 491	276	5 276	4	363	367
Troubles viscéraux	2 148	145	1 646	145	4 084	345	74	419
Troubles moteurs	8 553	1 002	11 408	1 298	22 261	638	2 599	3 237
Plusieurs Troubles associés	13 612	3 160	7 533	2 316	26 621	1 489	9 625	11 114
Autres troubles	8 018	723	5 081	501	14 323	678	1 774	2 452
Polyhandicap (1)						49	1 174	1 223
Total	130 506	50 652	98 445	41 873	321 476	8 086	70 272	78 358

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEPP

1. N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

Sources : MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré ; enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

LES PERSPECTIVES À VENIR POUR LE PANEL

■ Quelle insertion professionnelle pour les élèves du panel nés en 2001 ?

- Accroissement du nombre d'élèves pour lesquels la situation scolaire n'est pas renseignée : ils atteignent l'âge de 18 ans en 2019 donc l'âge de l'instruction obligatoire est dépassée
- Importance de mieux caractériser leur situation en dehors de l'école : le questionnaire classique aux élèves « perdus » est élargi à partir de 2018-2019
 - Élargi en termes de destinataire y compris pour ceux nés en 2005: envoi aux familles des élèves non scolarisés
 - Élargi en termes de questionnement pour ceux nés en 2001 : situation vis-à-vis du travail, diplôme et lieu de résidence

■ Améliorer la prise en compte des diversités de situation : retrouver les élèves « perdus »

- Situations des élèves perdus : déménagement, déscolarisation, scolarisation à domicile, apprentissage, insertion professionnelle... Autant de situations diverses dont il serait dommage de ne pas tenir compte !
- Une piste : se rapprocher des MDPH pour obtenir les dernières adresses connues des parents de ces élèves
 - Ouverture d'une « enquête » auprès des correspondants scolarisation servant d'espace sécurisé sur lequel figureront les noms, les dernières coordonnées connues des élèves ainsi que leur dernier établissement dans lesquels les panélistes perdus étaient scolarisés ?
 - Objectif : récupérer l'établissement où l'enfant est scolarisé ou à défaut son adresse la plus récente



66, avenue du Maine
75682 Paris cedex 14

www.cnsa.fr

 [@CNSA_actu](https://twitter.com/CNSA_actu)

<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>